

Le DOCument d'OBjectif du marais de Goulaine

Le DOCument d'Objectif (DOCOB) dresse un état des lieux de la faune et la flore présente, de son état de conservation et des usages présents. Il définit un plan de gestion du site et les actions à mettre en œuvre. Le DOCOB « habitat » du marais de Goulaine a été élaboré en 1999. Il a ensuite fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral d'approbation le 26 avril 2012.

[Consulter le DOCOB "Marais de Goulaine".](#)

Etant assez ancien, le DOCOB « habitat » est actuellement en cours de révision (2017-2019). Parallèlement et sur la même période, le DOCOB « oiseaux » est en cours d'élaboration.

Dans ce cadre, le comité de pilotage a voté le 5 juin 2018 les 11 objectifs de développement durable sur lesquels le nouveau DOCOB s'appuiera pour définir des mesures de gestion. Ces objectifs de développement durable sont les suivants:

- Mettre en œuvre des pratiques de gestion adaptées au développement des groupements de grands hélrophytes propices à la nidification et à la halte migratoire de l'avifaune paludicole
- Restaurer et garantir la conservation des prés humides acidiphiles atlantiques et biotopes du Damier de la Succise
- Favoriser le maintien et le développement de la colonie de grands échassiers
- Reconstituer un réseau de mares propices à la conservation du Triton crêté
- Améliorer les conditions écologiques du réseau hydrographiques et des habitats d'espèces qui en dépendent
- Soutenir les pratiques de gestion permettant le maintien d'un réseau de haies favorables aux espèces d'intérêt communautaire
- Assurer le maintien de la surface en prairies maigres de fauche actuellement sur le site
- Assurer une gestion des niveaux d'eau favorable à la conservation des espèces d'intérêt communautaire
- Lutter contre les espèces invasives
- Assurer l'animation et la mise en œuvre du document d'objectif

- Assurer le suivi et améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire
-